

De: Cabinet Lafont - Service FFESSM
Envoyé: jeudi 11 septembre 2014 10:18
À: 'joel.lelovsy@club-internet.fr'
Objet: TR: votre assurance bateau

Bonjour,

Suite à notre conversation téléphonique, je vous confirme les points suivants :

- La barge alu assurée par le contrat XFR0055923HU/MNP1F89064 n'est pas couverte pour le risque lié au tractage du pneumatique, compte tenu que ce dernier transporte des passagers.
- Le pneumatique assuré par le contrat n°16632 ne peut en aucun cas couvrir les risques encourus par ses passagers du fait qu'il soit tracté par une autre embarcation. En effet, le mode de propulsion prévu par le fabricant étant le moteur, le contrat ne peut couvrir ce mode de déplacement, dont la manœuvrabilité est peu certaine.

Aussi, le seul moyen de conserver une assurance pour les risques liés à la navigation est de mettre un moteur sur le pneumatique, faute de quoi nous nous verrions dans l'obligation de résilier les deux contrats.

Si vous souhaitez conserver une assurance pour couvrir le pneumatique à terre sur sa remorque en cas de vol ou dommage, nous pouvons conserver les contrats tels quel. La barge alu ne tractant plus ce dernier.

Nous vous remercions de nous indiquer votre choix par retour de mail.

Restant à votre disposition,

Bien cordialement

Laurie RUAS / Chargée de clientèle
Cabinet LAFONT - Service FFESSM
Z.A.M. du Moulinas
2, rue du Moulinas
66330 CABESTANY
Tél: +33(0)4 68 35 22 26 - Fax +33(0)4 68 35 11 05
e-mail: contact@cabinet-lafont-ffessm.com
Immatriculation Orias N° 07 012 597

Ce message est confidentiel. Son contenu ne représente en aucun cas un engagement de la part du Cabinet LAFONT sous réserve de tout accord conclu par écrit entre vous et le Cabinet LAFONT. Toute publication, utilisation ou diffusion, même partielle doivent être autorisée préalablement. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur.
This message is confidential. Its contents do not constitute a commitment by Cabinet LAFONT except where provided for in a written agreement between you and Cabinet LAFONT. Any unauthorised disclosure, use or dissemination, either whole or partial, is prohibited. If you are not the intended recipient of the message, please notify the sender.

 Contribuons au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courrier qu'en cas de nécessité.